

**Conseil Municipal**  
**Séance du 23 février 2021**

**L'an deux mil vingt et un le vingt trois février** à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (déplacé à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires liées au COVID), en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.

Étaient présents : CHENAIS Patrick, Maire, MORICE Anne-Marie, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, adjoints, GUILLARD Frédéric, GILLET Isabelle, LE VAILLANT Nicolas, LEPRETRE Nathalie, ROSSELIN Elodie, LESEC Sylvie, BRIAND Claude, JOLIVET Jean-Philippe, TROCHU Pierre.

Étaient absents : MEANCE Alain, GALOPIN Pierre  
Anne-Marie MORICE a été élu secrétaire de séance,

Date de convocation : 16 février 2021

Présents : 13 Votants : 13

**N°2021 - 04**

Thème :

Environnement

Objet : Adhésion

**BRUDED 2021**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est adhérente de l'association BRUDED depuis 2006. Il est nécessaire de confirmer l'adhésion de la commune pour l'année 2021. Le montant de la participation pour 2021 est de 268.20 € (0.30 € \* 897 habitants).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de confirmer son adhésion à l'association BRUDED
- décide de verser la participation de 268.20 € pour l'année 2021.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette participation

**N°2021 - 05**

Thème :

Subventions

Objet :

**Subventions  
aux  
associations  
2021**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de déterminer les subventions qui seront versées en 2021 aux œuvres et associations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire à son budget 2021 au compte 6574 les crédits suivants :

Union sportive GAEL MUEL - FOOT	650 €
Section locale ACPG/AFN	150 €
Donneurs de sang du canton	40 €
La Pitaudière : Tir à l'arc : 300 € Badminton : 300 € Randonnée : 100 € Gym : 400 € Gouren : 200 €	1 300 €
Amicale des Pompiers	100 €
Association l'Entente Muël – Saint Méen - TENNIS	300 €
Comité de jumelage	300 €
Asso. Myopathes - TELETHON	40 €
Subvention pour piégeage des nuisibles - Association de chasse	500 €
Association des maires ruraux	120 €
OCCE	3 000 €
Eaux et rivières	40 €
Peuples et forêts primaires	40 €
ADMR	250 €
Les Minouchats	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 030€</b>

**N°2021 - 06**

**Thème :** Décisions budgétaires

**Objet :** Locations communales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les locations et les commerces communaux subissent de plein fouet la crise du COVID 19 et le 2<sup>ème</sup> confinement. 2 commerces communaux restent fortement impactés par la crise : le Bon Ami et le Relais de l'Hermine.

Monsieur le Maire propose que les locations et les loyers commerciaux de ces 2 commerces ne soient pas émis pour la période du mois de février afin de compenser les pertes subies suite à la crise sanitaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de ne pas émettre les locations et les loyers commerciaux du mois de février pour le Bon Ami et le Relais de l'Hermine,,
- charge Monsieur le Maire de ne pas émettre les titres pendant ce mois de février,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

**N°2021 - 07**

**Thème :** Aménagement du territoire

**Objet :** Convention d'ingénierie Commune / Département

Monsieur le Maire fait part au conseil que la commune est engagée dans le projet de voie verte (V6) entre Iffendic et Saint Méen le Grand. Dans ce cadre le Département d'Ille et Vilaine propose une convention relative à la prise en charge, par le Département, des études et travaux topographiques d'avant-projet et projet de cet aménagement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide la convention relative à la prise en charge financière des études d'avant-projet et projet,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département d'Ille et Vilaine

**N°2021 - 08**

**Thème :** Marché public

**Objet :** Lotissement Anne de Bretagne : Avenant travaux MTP

Monsieur le Maire fait part au conseil que des travaux prévus au marché « aménagement rue de Bléruais – lot unique » dans le cadre du lotissement Anne de Bretagne n'ont pas été réalisés. Un avenant en moins value est donc nécessaire sur ce lot :

Lot unique : Entreprise MTP :  
Montant initial du marché : 65 174.70 €HT  
• Avenant 1 : 22 783.50 €€HT (moins value)  
Nouveau montant du marché : 42 391.20 €HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte l'avenant en moins value sur le lot unique : - 22 783.50 €HT,
- accepte le nouveau montant du marché : Lot unique - MTP : 42 391.20 €HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet avenant.

**N°2021 - 09**

**Thème :** Urbanisme

**Objet :** Lotissement Anne de Bretagne : Prix du terrain et choix du notaire

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de revoir le prix du terrain dans la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement Anne de Bretagne (11 lots) et de choisir un notaire pour la signature des actes à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de fixer le prix du terrain des futurs lots (11 lots) de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement Anne de Bretagne au prix de 48 €TTC le m<sup>2</sup>,
- choisit Maître MOINS Géraud, notaire à MONTFORT et Maître PATARD Karine, notaire à SAINT MEEN LE GRAND pour la rédaction des formalités liées aux futures ventes,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant aux ventes des terrains du lotissement Anne de Bretagne.

